

Monsieur et Madame MARIE Olivier  
7 impasse du château d'eau  
56400 BRECH  
0651421636

Bonjour,

Je me suis rendu le samedi 25 janvier à la Mairie de Brech pour étudier le projet d'assainissement collectif porté par AQTA à l'échelle de la commune.

Mon habitation en cours de construction se situe 5 impasse du château d'eau. Cette impasse est une impasse privée.

La personne qui assurait la permanence m'a indiquée que cette impasse devait à terme être raccordée au réseau d'assainissement collectif. Elle ne m'a cependant pas indiqué que le coût des travaux serait à la charge des propriétaires de l'impasse.

Ce n'est à priori pas le discours tenu auprès de mes voisins qui se sont rendus le jour même en Mairie. Il conviendrait déjà de clarifier ce point.

Dans l'hypothèse où les travaux seraient bien à la charge des propriétaires de l'impasse, nous sommes opposés au raccordement de notre impasse au réseau d'assainissement collectif.

En revanche si les travaux sont portés par AQTA, nous n'y voyons à priori aucun inconvénient. Il faudrait tout de même qu'AQTA précise les modalités de raccordement au réseau :

- coût du raccordement au réseau
- délai maximum de raccordement au réseau
- obligation ou non de nous raccorder au réseau même si la fosse septique est encore aux normes

Dans l'attente de vos précisions.

Cordialement,  
Monsieur et Madame MARIE Olivier